

PELICAN

SECTEUR

ENFANCE – JEUNESSE – FAMILLES

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Pélican

2 rue Colonel Gassin 06000 NICE / 04.93.62.21.12

direction-enfance-famille@fondationdenice.org

REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

En 2021,

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée, la lutte contre les discriminations.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie.

Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 400 collaborateurs-trices réparti.e.s sur 24 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, à un budget de fonctionnement de 25 millions d'euros, la Fondation accompagne plus de 10 000 personnes chaque année et gère 460 logements dans lesquels sont hébergés les publics.

EN PARTENARIAT ACTIF
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES



FONDATION DE NICE
Patronage Saint-Pierre Actes
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label "Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale" (ESUS)



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.

Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs d'activité

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social

se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activité stratégique :

Santé / Addictions, Hébergement / Logement et Asile / Insertion qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger et mettre à l'abri (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Halte de nuit, Appartements de Coordination Thérapeutique)
- Orienter et/ou maintenir dans le logement (Accompagnement Social Lié au Logement, équipe mobile de prévention des expulsions, Agir pour les difficultés locatives)
- Héberger et accompagner les personnes en demande d'asile (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile)
- Aider à l'insertion les personnes bénéficiaires de la protection internationale (plateformes réfugiés, accueil des réinstallés, cohabitations solidaires, Programme Investir dans les Compétences Intégration Professionnelle des Réfugiés)
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions (Centre d'Accueil, d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogue, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions)
- Un jardin solidaire, une épicerie sociale et une épicerie solidaire itinérante viennent compléter les actions au sein du secteur, permettant de favoriser le bien être, le pouvoir d'agir et la mixité sociale.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale [Un Chez Soi d'Abord](#) créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui est dans sa 2ème année de montée en charge pour loger et accompagner 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

Le Secteur Accès à l'Emploi

repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler, la reprise d'activité n'est pas ici vue comme un objectif final mais comme un moyen d'accès à l'autonomie.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activité stratégique :

la relation entreprises, la mise en situation de travail et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi)
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressourcerie et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion,)
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi séniors, plateforme emploi)
- Accompagner à l'emploi des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, projet coach emploi)
- Aller à la rencontre des personnes sans abri : équipe mobile emploi

- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (centre de pré-orientation)
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie (Auto-école sociale passage du code de la route, réalisation de bilan en lien avec l'emploi)
- Favoriser la mobilité grâce à notre auto-école sociale et la mise à disposition de véhicules
- Lutter contre la précarité énergétique (éco-énergie)

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles

réunit les établissements et services œuvrant au sein de la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.e.s, jeunes majeur.e.s confié.e.s par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de deux domaines d'activité stratégiques : l'enfance et la jeunesse qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants, des adolescent.e.s et des jeunes majeur.e.s tout en favorisant l'accès à l'autonomie (maisons d'enfants à caractère social)
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineurs non accompagnés
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (plateforme de services jeunes)
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement A Domicile)
- Représenter et accompagner les mineurs victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc)
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité)

Le Siège Social

complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, RH, DAF, immobilier, et depuis 2021 communication et levée de fonds qui apportent un soutien technique et garantissent le respect des réglementations liées notamment à l'emploi de fonds publics.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation

Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage acteurs de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
- Réinventer l'identité managériale de la Fondation en aménageant le système pyramidal actuel, en associant plus l'équipe à la chaîne de décisions pour susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur, et en mettant en œuvre l'évaluation à 306° qui permet de travailler sur les compétences de chaque salarié-ée en mettant à contribution l'ensemble de son entourage professionnel.
- Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

L'innovation sociale afin de :

- Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.
- Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

Les grandes évolutions 2021

Avènement de la réorganisation hiérarchique et renouvellement de la ligne managériale

La réorganisation de l'ensemble des secteurs de la Fondation en 8 domaines d'activité stratégique pour mieux piloter le fonctionnement opérationnel et être force de propositions, a abouti en 2021 comme la transformation progressive de la fonction de chef-ffe de service en coordinateur-trice, cadre fonctionnel(le) de proximité, facilitateur/trice, qui fait « avec son équipe.

L'évolution des modèles d'accompagnement dite « transformation de l'offre », des diplômés dans le travail social, la logique des appels à projets ont nécessité de repenser nos modèles d'organisation avec des cadres qui coconstruisent plus les projets en équipe, en inter-secteurs et s'appuient sur des équipes éducatives et sociales plus autonomes.

Des formations sur le co-développement des cadres, le développement du pouvoir d'agir et le rétablissement, l'appropriation d'outils d'intelligence collective dans la prise de décision se sont poursuivis pour accompagner la montée en autonomie et la participation des salarié-ées comme des publics accompagnés, susciter le partage actif de la vision stratégique entre les équipes de direction et leurs collaborateurs-trices.

Il s'agit pour la Fondation de réinventer son organisation, dans un contexte d'évolutions sociétale et réglementaire, en lien avec ses orientations stratégiques afin d'accroître son efficacité au service des personnes et dans le respect de sa nouvelle identité managériale et de ses valeurs.

La communication et la levée de fonds

La Fondation a souhaité définir en 2021 une stratégie de communication et de levée de fonds afin d'accroître notre notoriété, de faire mieux connaître les actions que nous menons, d'informer de leurs impacts en matière de solidarité.

Une responsable de la communication et de la levée de fonds a ainsi été recrutée en février 2021.

Le chantier prioritaire a été de définir une ligne éditoriale commune en interne et en externe, car augmenter notre visibilité passe par des messages unifiés, le développement d'outils de communication adaptés aux actions (modernisation du site Internet, réalisation de vidéos ciblées, d'une plaquette de présentation de la Fondation...), organisation d'évènements avec couverture médiatique,

Il s'est agi aussi de démarcher des entreprises privées, des fondations, d'engager des partenariats (mentorat, mécénat de compétences.....) qui ont permis de collecter plus de 20 000 euros de fonds privés, d'obtenir des dons en nature diversifiés et d'entamer diverses coopérations pour 2022.

Les perspectives 2022

Nous poursuivrons nos travaux liés à [la réorganisation hiérarchique](#), pour accompagner les transformations engagées et aussi transmettre les valeurs et la philosophie de cette évolution majeure à une nouvelle ligne hiérarchique, profondément renouvelée dans 2 secteurs d'activités.

Nous devons continuer à promouvoir un modèle combinant exigence et bienveillance et favorisant l'intelligence collective, symbolisée par notre charte du développement du pouvoir d'agir, récemment aboutie.

[Le renforcement de l'attractivité de nos métiers](#) restera une priorité même dans un contexte d'annonces de revalorisation salariale avec la diversification de nos profils, l'intégration de nouveaux métiers comme les travailleurs pairs que nous souhaitons promouvoir dans tous les secteurs.

[L'évolution de nos pratiques professionnelles avec le numérique](#), [l'aller-vers](#) continuera de s'enrichir de nouvelles méthodes d'intervention comme [la multiréférence](#), [les valeurs du rétablissement](#) dans l'accompagnement social, [Individual Placement and Support](#) en matière d'accès à l'emploi qui placent le rêve comme point de départ d'un projet de vie.

Il s'agira également en 2022 après la structuration nécessaire d'une politique de communication, d'[axer les interventions sur la levée de fonds](#) auprès d'entreprises privées, de fondations. Nous organiserons au printemps un évènement prestige en lien avec la ressource.

La définition d'[une charte éthique](#) prônant des achats plus responsables devra nous engager à adopter de nouveaux réflexes et procédures pour devenir un acteur plus respectueux de l'environnement dans la durée et sur tous les actes régissant nos fonctionnements.

Enfin, 2022 sera l'année de [la renégociation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du secteur Enfance Jeunesse Famille](#) au moment où le nouveau schéma départemental de l'aide sociale à l'enfance paraît, de la mise en œuvre opérationnelle de [notre plateforme en addictologie](#) sans oublier la poursuite d'expérimentation en matière d'accès à l'emploi des personnes ayant des troubles psychiques avec [le nouveau métier du job coach](#).

Organigramme de la Fondation de Nice

ORGANIGRAMME Février 2022

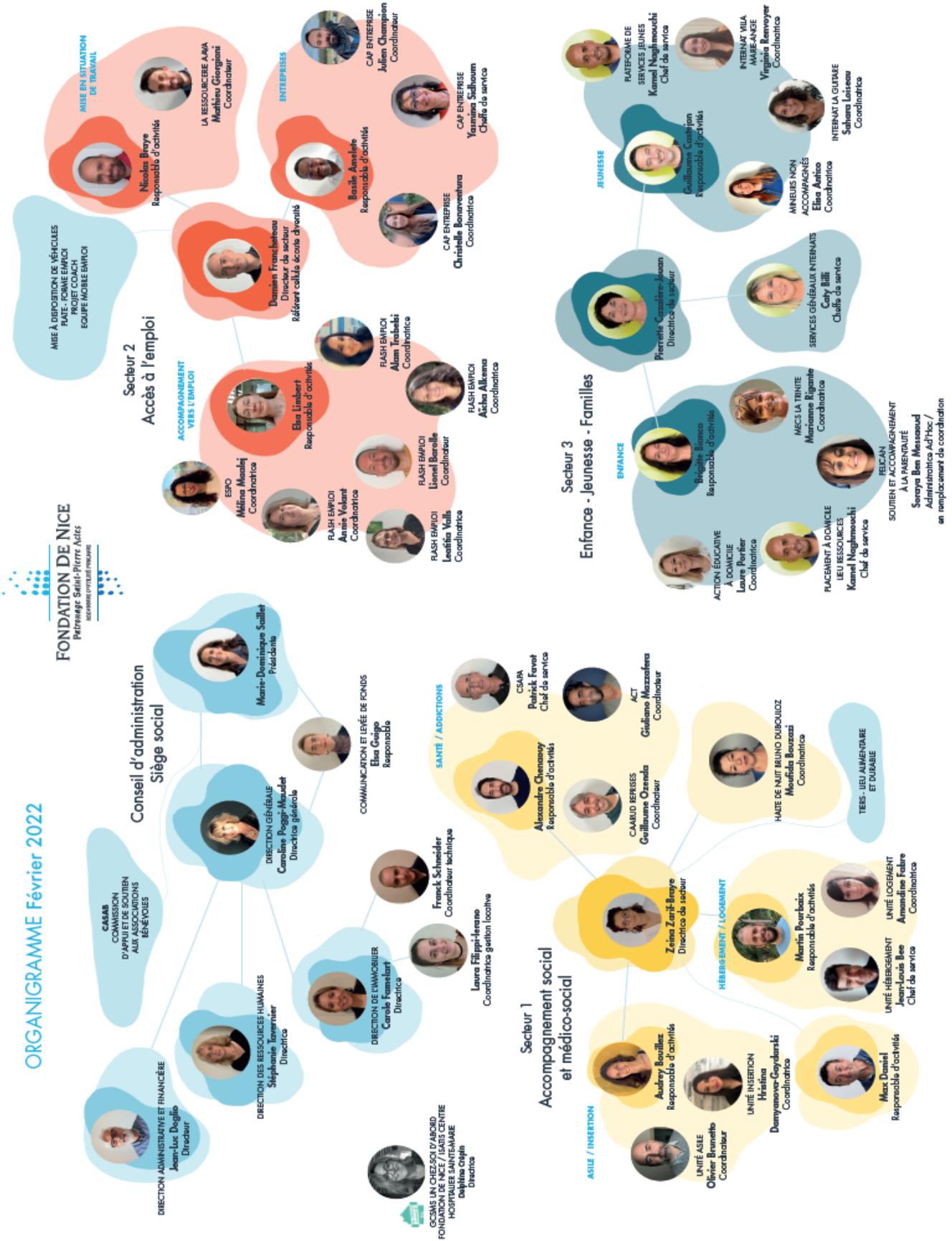


Table des matières

1. PRESENTATION DU SERVICE ACTES PELICAN	10
2. L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES	16
3. LA REPRÉSENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS.....	24
4. GESTION DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS.....	42
6. CONCLUSION	48
6. RECAPITULATIF CHIFFRE DE L'ACTIVITE 2021	50

1. PRESENTATION DU SERVICE ACTES PELICAN

Depuis plus de 20 ans, la mission d'Administrateur ad hoc du service ACTES Pélican est de représenter et accompagner les mineurs victimes sur décision judiciaire dont son champ d'intervention reste encadré par le Code civil, le Code de procédures civiles, le Code pénal et celui des procédures pénales, le Code de l'action sociale et des familles et le Code de l'entrée et du séjour des étrangers en France et du droit d'asile.

Inscrit dans le ressort de la Cour d'Appel d'Aix en Provence, ce service d'administrateurs ad hoc est **un acteur de la Justice**. Il exerce **un rôle social au service des enfants et de leurs droits**. L'Administrateur ad hoc permet de protéger l'enfant et de porter sa parole pour qu'il puisse grandir dans un climat d'affection, de respect et de sécurité.

Véritable défenseur aux côtés de l'Avocat, sa **fonction hybride** est un maillon incontournable de la protection de l'enfance.

La spécificité de ce service, qui repose sur une équipe pluridisciplinaire composée de psychologue, travailleurs sociaux ayant travaillés en Protection de l'Enfance, lui confère les compétences requises pour traiter au mieux les missions qui lui sont confiées.

L'année 2021 reste marquée par les conséquences de la crise sanitaire et de la mise en place de mesures sanitaires en entreprise. Celles -ci ont permis d'assurer une continuité des prises en charge des désignations des deux Tribunaux Judiciaires de Nice et de Grasse. Elles ont été nécessaires pour protéger les salariés dans leurs champs d'interventions ainsi que de la réception des mineurs accompagnés.

Ainsi, l'équipe a dû adapter ses pratiques professionnelles avec l'applications des gestes barrières dans le respect des mineurs accompagnés et aux attentes des magistrats.

L'équilibre entre impératifs sanitaires et continuité des missions a été complexe à trouver mais l'équipe du Service ACTES Pélican a su apporter les réponses adaptées aux besoins des enfants, et toujours dans leurs intérêts.

En 2021, le service ACTES Pélican a reçu 166 désignations pour 160 nouveaux mineurs. Ces désignations sont venues s'ajouter aux procédures des années précédentes toujours en cours. L'année, au 31 décembre 2021, se termine pour les Administrateurs Ad Hoc avec en file active 558 mineurs victimes suivis pour 668 missions.

1-1 Les missions de l'Administrateur Ad Hoc

Le Ministère de la Justice définit l'Administrateur ad hoc comme une personne désignée par un magistrat pour exercer les droits d'un enfant (de sa naissance jusqu'à ses 18 ans) dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Il intervient bien souvent dans des situations difficiles pour l'enfant et, en sus d'exercer les droits de celui-ci, il doit également devenir son « **porte-parole** ».

La saisine de l'administrateur *ad hoc* peut émaner du Parquet, du Juge d'instruction, du Juge des Enfants, du Juge des affaires familiales, du Juge des tutelles en charge des mineurs et plus récemment du Juge des libertés et de la détention.

Le Procureur de la République peut également mandater l'administrateur *ad hoc* pour représenter et accompagner les mineurs isolés étrangers ou mineurs non accompagnés demandeurs de droit d'asile.

Le rôle de l'administrateur *ad hoc* se présente sous deux aspects : l'exercice du mandat judiciaire et l'accompagnement du mineur durant la procédure, étant précisé que ces deux aspects sont indissociables l'un de l'autre dans l'exercice de la mission.

- Mission juridique : l'administrateur *ad hoc* exerce les droits afférents à la partie civile, notamment se constituer partie civile. Il procède à la désignation d'un avocat et à la demande d'aide juridictionnelle. Il peut faire appel et formuler une demande d'actes. Il a accès au dossier judiciaire.
- Mission d'accompagnement : Dès sa désignation l'administrateur *ad hoc* s'efforce à nouer une relation de confiance avec l'enfant. Le mineur, selon son âge, doit pouvoir joindre et rencontrer son administrateur *ad hoc* aussi souvent qu'il le souhaite. Il est alors un professionnel qui veille à ce que la parole de l'enfant soit entendue et ses droits respectés.

L'administrateur *ad hoc* fait appel à des compétences qui lui sont propres puisqu'il dispose le plus souvent d'un diplôme d'État de travailleur social ou généralement dispose d'une expérience issue de la Protection de l'Enfance.

L'administrateur Ad Hoc n'intervient jamais seul car il œuvre dans une équipe pluriprofessionnelle dans laquelle, il va s'appuyer sur des compétences spécifiques qui sont à la fois éducatives, psychologiques et sociale.

Pour répondre au mieux dans cette mission judiciaire, l'équipe choisit un avocat pour représenter et défendre les intérêts du mineur. Des conventions d'honoraires ont été signées exceptionnellement dans certains dossiers.

1-2 Les objectifs et les moyens mis en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire

Le mineur n'a pas capacité à agir seul en justice. C'est donc à ses représentants légaux, ses parents ou à défaut une personne mandatée comme un administrateur *ad hoc* de le faire en son nom. Toutefois, la désignation de l'administrateur *ad hoc* n'intervient qu'en cas de carence des représentants légaux du mineur, en cas d'opposition d'intérêts ou lorsque ses intérêts ne sont pas totalement assurés voire en l'absence de représentant légal.

L'administrateur *ad hoc* peut être désigné dans les procédures pénales, civiles et administratives :

- En matière pénale : l'administrateur *ad hoc* intervient essentiellement pour le mineur victime afin de le représenter et de l'accompagner pour des faits de maltraitances physiques,sexuelles et/ou psychologiques). Il se constitue partie civile afin que le mineur soit reconnu dans son statut de victime et obtienne réparation du préjudice subi.
- En matière civile : en Assistance Educative, en filiations et pour les voies d'exécution.
- En matière administrative : l'administrateur *ad hoc* intervient auprès de mineurs non accompagnés sur le territoire français afin de les représenter dans le cadre de leur demande de droit d'asile. Le service assure également leur accompagnement devant les collectivités territoriales dans le cadre d'indemnisation.

L'Administrateur Ad Hoc met en œuvre tous les moyens pour :

- Recevoir et informer le mineur et / ou sa famille sauf intérêts contraires ainsi que les différents partenaires sur la mission de l'administrateur *ad hoc* et de son déroulement ;
- Mandater un avocat spécialisé pour se constituer partie civile au Pénal aux intérêts de l'enfant victime es qualité d'administrateur *ad hoc* à l'audience ainsi que dans tout acte judiciaire sollicité par le magistrat mandant ;
- Comprendre l'environnement familial de l'enfant par des entretiens mais aussi en participant à des points techniques et des synthèses organisés par l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- Faire une analyse systémique afin de mieux appréhender la place de l'enfant au sein de sa famille,
- Confronter différents points de vue pour appréhender au mieux la situation du mineur,
- Recueillir la parole du mineur et la soutenir ;
- Travailler la mémoire traumatique de l'enfant et l'accompagner pour trouver la meilleure prise en charge la plus adaptée à ses besoins ;
- Préparer le mineur aux diverses étapes de la procédure : audiences, expertises, auditions ;
- Rédiger avec les mineurs non accompagnés leur récit de vie dans le cadre de leur demande de droit d'Asile pour l'OFPRA¹ et la CNDA², les préparer aux entretiens et de les informer de leurs droits.

- Déposer des requêtes auprès des magistrats, et des demandes d'expertises ou tout acte utile dans l'intérêt de l'enfant ;
- Recouvrir les dommages et intérêts alloués au mineur en réparation du préjudice subi et d'en assurer le suivi financier jusqu'à sa majorité ;
- Ouvrir et Gérer les comptes bancaires des mineurs et placer les fonds reçus sur des déplacements bloqués et rémunérés sous le contrôle du Juge des Tutelles Mineurs ;
- Rendre compte des missions accomplies dans l'intérêt des mineurs en fin de procédure ou à la majorité de ces derniers avec le Rapport de Fin de Mission adressé aux Magistrats Mandants,
- Ouvrir et Gérer les comptes bancaires des mineurs et placer les fonds reçus sur des déplacements bloqués et rémunérés sous le contrôle du Juge des Tutelles Mineurs ;
- Et saisir les mémoires de frais.

Les archives sont conservées 10 ans après la majorité des victimes pour leur permettre de venir consulter leur dossier le plus souvent dans le cadre d'un suivi psychologique ou thérapeutique.

¹ **OFPRA** : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides

² **CNDA** : Cour Nationale du Droit d'Asile

1-3 L'organisation du service ACTES Pélican

Dénomination	ACTES Pélican Service d'Administrateurs <i>ad hoc</i> et d'accompagnement des mineurs victimes
Coordonnées	2 rue colonel Gassin06000 NICE Téléphone : 04 92 04 12 07 Fax : 04 93 89 21 26 Email : pelican@fondationdenice.org
Composition équipe	<ul style="list-style-type: none">• 1 Coordinatrice• 4 Administrateurs <i>ad hoc</i>• 1 Secrétaire à mi-temps.• Elèves stagiaires
Date de création	01-10-2003
Convention collective	CCN du 15 mars 1966
Représentation – Accompagnement	Financement annuel pour 300 dossiers par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes dans le cadre du CPOM 2018-2022
Usagers	Mineurs non représentés dans une procédure judiciaire de 0 à 18 ans
Fonctionnement	Du lundi au vendredi <ul style="list-style-type: none">• De 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30
Agrément	Procureur de la République sur le ressort de la Cour d'Appel d'Aix en Provence
Modalités de prise en charge	Missions sur mandat judiciaire
Missions	<ul style="list-style-type: none">• Représenter le mineur dans une instance judiciaire et défendre ses intérêts conformément au cadre fixé par la désignation du magistrat mandant, aussi bien dans le champ pénal, civil qu'administratif ;• Accompagner le mineur tout au long de la procédure.

1-4 Témoignages des Stagiaires du Service ACTES Pélican

Par DEMONCHI Léa, élève avocate

« En ma qualité d'élève avocate j'ai effectué un stage d'une durée de six mois au sein du Service ACTES Pélican de la Fondation de Nice, dans le cadre de mon stage « Projet Pédagogique Individuel » du mois d'août 2021 au mois de janvier 2022.

Ce stage a été une expérience enrichissante pour ma future pratique professionnelle, en ce que l'Administrateur ad hoc est un acteur central et indispensable de la protection de l'enfance, secteur dans lequel je souhaiterais exercer, en tant qu'Avocate.

Tout au long de ces six mois, j'ai eu l'occasion de découvrir la défense d'intérêt du mineur, sous différents prismes, grâce à l'équipe pluridisciplinaire de Pélican, qui est composée d'Administrateurs ad hoc venant d'horizons professionnels différents.

J'ai beaucoup apprécié la façon dont elles travaillent, en plaçant toujours les intérêts des mineurs au premier plan pour chaque décision prise.

L'équipe soudée et soutenante du service Pélican a contribué à faire de cette période de stage une excellente expérience.

Au cours de ce Projet Pédagogique Individuel, j'ai eu la chance de suivre plusieurs situations et d'effectuer diverses tâches dévolues à l'Administrateur ad hoc, tout en pouvant compter les conseils de tous les membres de l'équipe, qui se sont montrés disponibles et à l'écoute.

Je remercie vivement le Service Pélican, pour cette collaboration dont je garde un excellent souvenir.»

Par TAIANA Carla, stagiaire Psychologue

« Je remercie le service ACTES PÉLICAN pour m'avoir accueillie en tant que stagiaire psychologue durant 1 mois.

Grâce à ce stage j'ai pu apprendre beaucoup, autant dans le domaine de la psychologie, que dans le domaine du droit. Cela m'a donc permis d'enrichir mon parcours, et de vivre une nouvelle expérience professionnelle.

Merci à tous les membres de l'équipe qui ont tout mis en œuvre pour que mon stage se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Durant ce mois, j'ai eu la chance d'être associée à des personnes bienveillantes et passionnées par leur travail, et grâce à qui j'ai acquis de nouvelles connaissances et compétences. »

2. L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

L'activité du Service ACTES Pélican a continué d'évoluer cette année. L'augmentation des désignations reste un chiffre constant depuis ces dernières années. La crise sanitaire a quelque peu fait monter les réquisitions, les ordonnances de désignation des Magistrats et des Parquets.

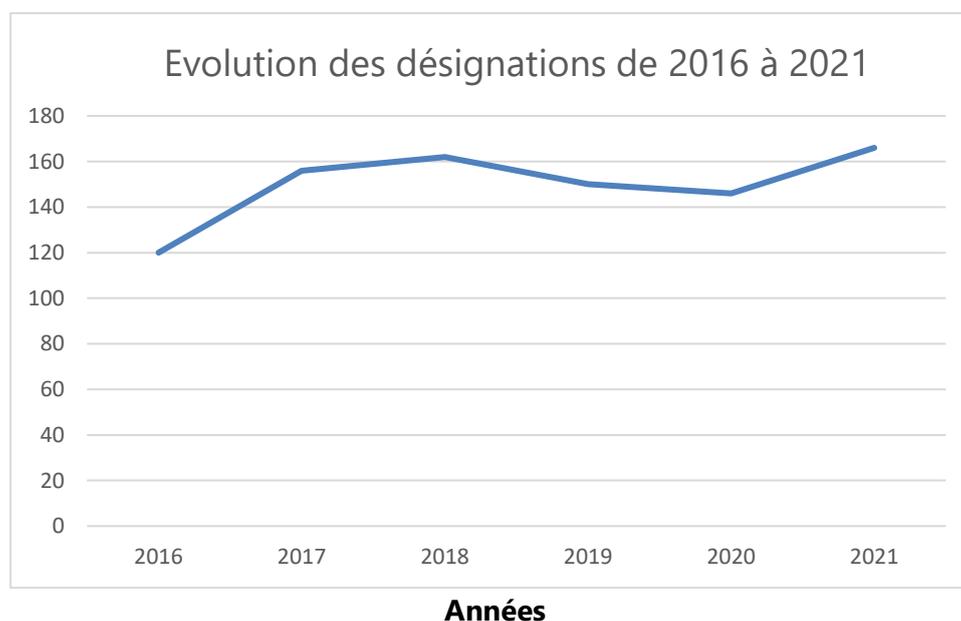
Depuis cinq années consécutives, le nombre de mineurs suivis s'élève et son explication peut venir d'autres paramètres.

2-1 Les Désignation reçues en 2021

Tout au long de l'année 2021, le service a reçu 166 désignations pour 160 mineurs, pour 197 missions.

La désignation est l'ordonnance, le jugement ou les réquisitions rendus par un magistrat qui mandate l'administrateur ad hoc pour accomplir une ou des mission(s)

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre de désignations depuis 6 ans



La courbe montre que le nombre de désignations est très justificative sur le service ACTES Pélican.

2.1.1 Répartition par tribunaux

En 2021, les 160 mineurs représentés et accompagnés dépendent pour :

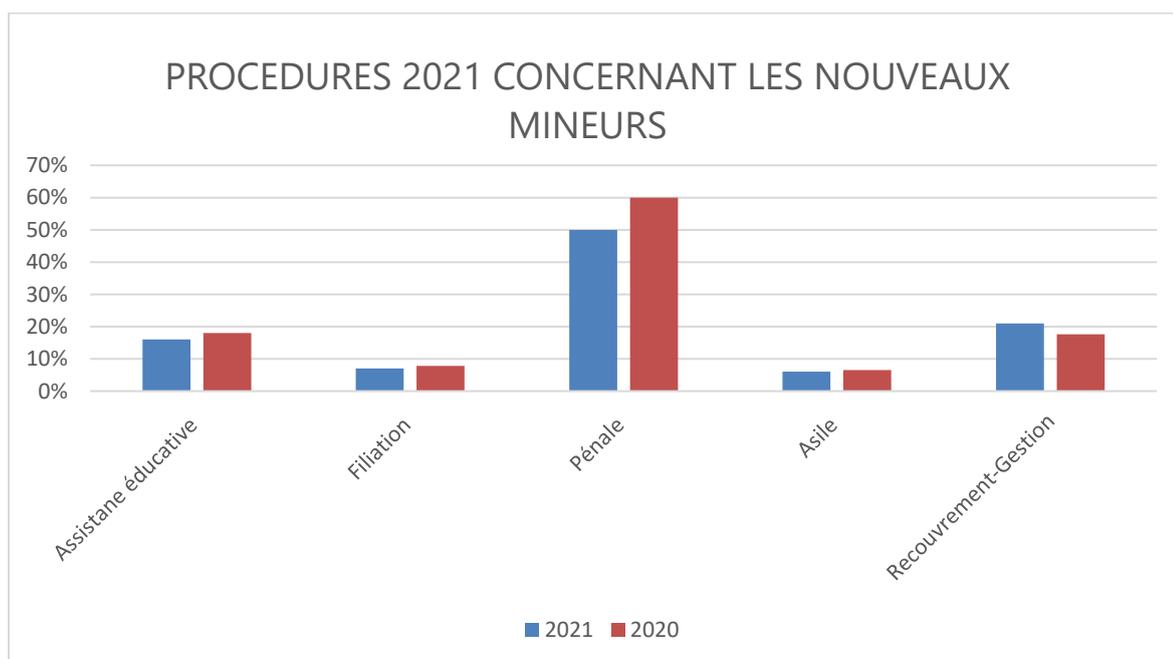
- 82 du ressort du Tribunal de Grande Instance de Nice,
- 112 du ressort du Tribunal de Grande Instance de Grasse,

L'année 2021 laisse apercevoir cette légère augmentation des désignations par les magistrats du Tribunal Judiciaire de Grasse et de Nice.

On note toutefois que le Tribunal Judiciaire de Grasse fait davantage appel aux administrateurs ad hoc dans le cadre des représentations en procédure dite Assistance éducative.

2.1.2 Répartition par domaine d'intervention

Les 160 mineurs pris en charge durant l'exercice 2021 se répartissent différemment selon les procédures :



- 31 procédures civiles en Assistance Educative et 14 en Filiation
- 11 procédures administratives de Droit d'Asile
- 42 recouvrements et gestions (saisine de fonds de garantie : CIVI, SARVI ou par huissiers...) Il s'agit de mineurs déjà pris en charge dans des dossiers en procédure pénale ou autres.
- 99 procédures pénales en correctionnelles et criminelles

En 2021, le service tient une activité stable avec une attribution de désignations qui reste constante.

La répartition des différents dossiers se fait de la manière suivante :

- 50 % des dossiers font l'objet de procédures pénales,
- 21% des dossiers en Recouvrements/Gestions,
- 16 % des dossiers en procédures assistances Educatives
- 7% des dossiers en procédures civiles dite en Filiation
- 6% des dossiers en Procédures administratives (Asile)

La gestion des dossiers en recouvrement fait suite aux Jugements des Tribunaux Judiciaires ou par la Cour d'assises allouant des dommages et intérêts aux victimes.

2-2 L'activité globale : les missions exercées en 2021

Au 1er janvier 2021, le service démarre son activité avec 499 mineurs et 612 missions toujours en cours.

Nb : l'activité 2021 tient compte des chiffres au 1er janvier 2020 auxquels s'ajoutent les désignations reçues toute au long de l'année.

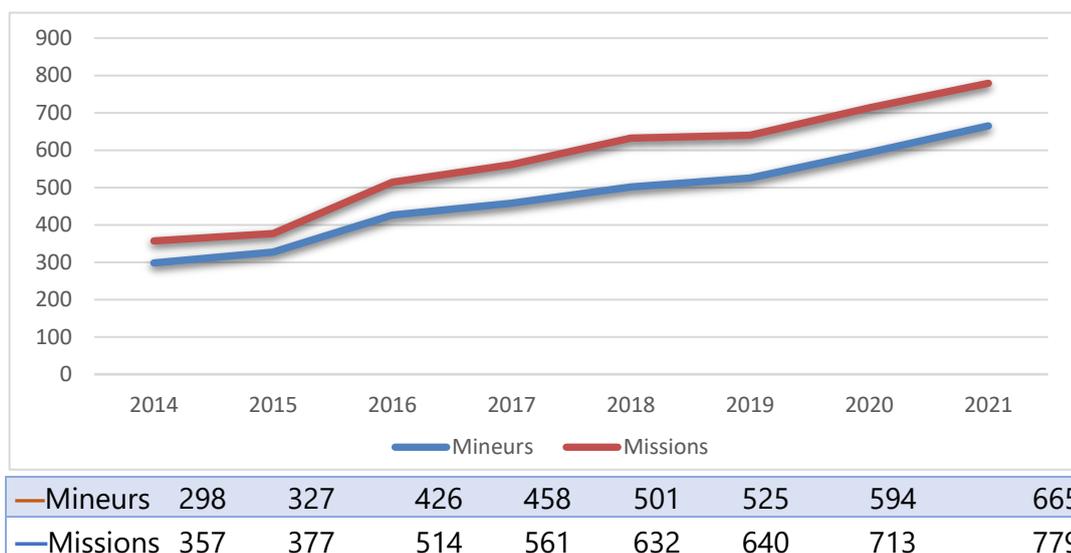
Sur l'ensemble de l'année 2021, le service assure un suivi 665 mineurs pour 779 missions en cours.

Durant l'année, 107 mineurs sont sortis du dispositif du fait de leur majorité ou parce que la procédure s'est terminée.

Par conséquent, au 31 décembre 2021, le service clôture son exercice avec 558 mineurs et 668 missions.

Le service ressent une légère augmentation entre les deux années avec 7% de mineurs victimes en plus.

Le schéma ci-dessous expose une croissance régulière de l'activité globale et constante depuis 2014 avec des procédures de plus en plus longues.

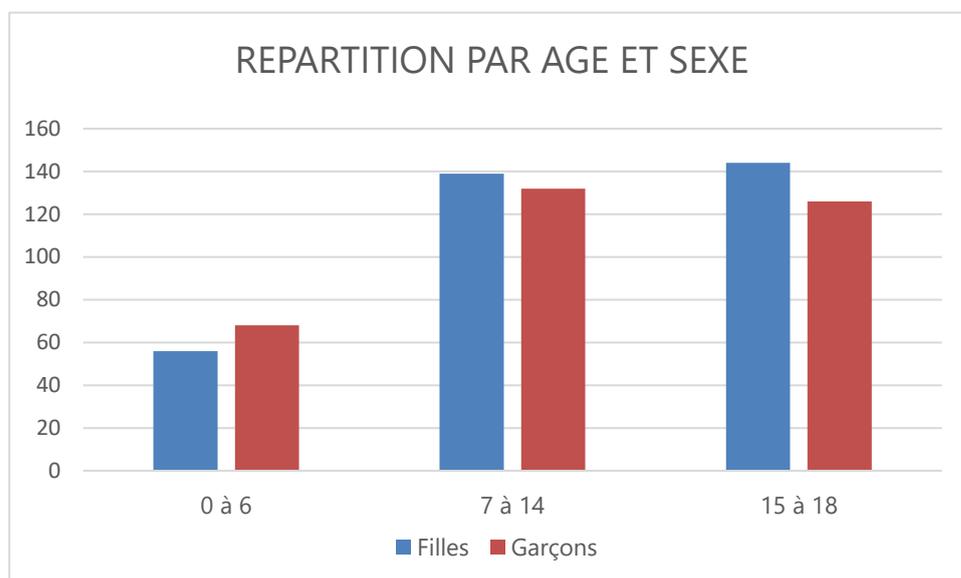


NB : une désignation peut donner mandat à représenter plusieurs mineurs (fratrie ou mineurs ayant subi les mêmes faits ou divers mineurs victimes du même agresseur...).

De la même manière, le service peut être désigné dans diverses missions pour un même mineur (exemple : désignation dans la procédure pénale, dans une procédure d'assistance éducative, et dans le cadre de la succession).

2.2.1 Répartition par sexe et tranche d'âge

En 2021, le service Actes Pélican a représenté et accompagné 665 mineurs (*NB : Une désignation peut concerner un ou plusieurs mineurs*) dont 339 filles et 326 garçons repartis de la façon suivante :

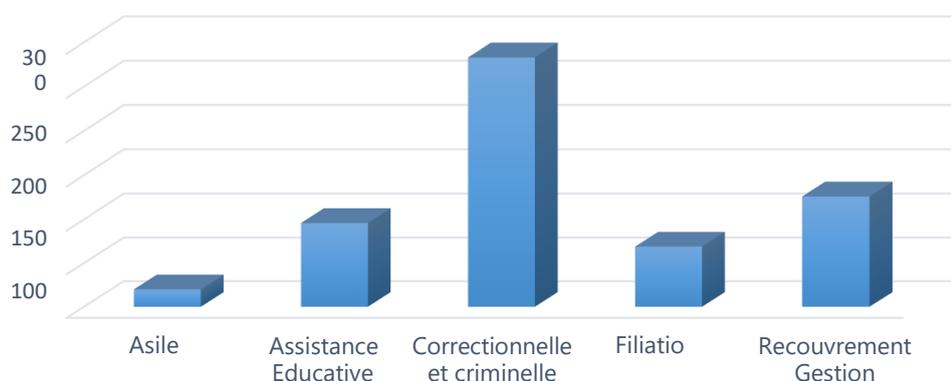


Au regard des dossiers pris en charge, le service constate que les victimes peuvent être assez jeunes. Néanmoins, le nombre des désignations pour représenter les pré-adolescents et les adolescents sont similaires.

Ainsi, on note que le service des administrateurs ad hoc reçoit les victimes de tout âge et parfois, elles sont relativement jeunes. Les violences faites sur les enfants sont réelles et de différentes manières. Elles sont physiques, psychiques et même morales. La proportion des filles et des garçons est identique. Aujourd'hui, chaque dossier ouvert au service parle d'une victime.

2.2.2 Répartition par procédures

Répartition par Procédures Civiles, Pénales et Administratives



Les procédures en Assistance Educatives sont généralement liées à des procédures pénales. Depuis ces dernières années, Le Tribunal pour Enfants de Grasse désigne la Fondation de Nice, en qualité d'Administrateurs ad hoc, pour représenter les enfants victimes. De plus en plus de mineurs sont en danger et sont pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Lorsque les Juges pour Enfants nous désignent c'est que le Magistrat estime que l'enfant a besoin d'une représentation.

Il connaît bien le mineur depuis un certain temps ainsi que son environnement familial. Il s'aperçoit alors que ses droits fondamentaux et notamment sa parole doivent être portés par des personnes de confiance : un représentant judiciaire et un avocat.

Fréquemment, les intérêts de l'enfant sont en opposition avec ses parents. L'Administrateur Ad Hoc est là pour faire le lien, le représenter et l'accompagner durant la procédure.

Il est à remarquer que les procédures pénales dans l'activité globale du service sont les plus nombreuses. Elles représentent des mineurs victimes de faits délictuels ou criminels à leurs rencontres.

Les violences faites aux enfants sont à déplorer. Il est fort de constater que la proportion des plus jeunes entre 0 et 6 ans est aussi importante, souvent marquée par des souffrances pas verbalisables mais observables par les professionnels de l'enfance.

Les plus grands arrivent, quant à eux, à exprimer leurs maux.

D'autres n'y arrivent pas et c'est la psyché qui alerte, voire qui prendrait le dessus.

Pour les dossiers qui finissent en recouvrement et gestion, la proportion est de moitié dans l'activité globale au service.

Elle est en lien avec les procédures pénales car elles demandent à aller récupérer au nom du mineur les sommes attribuées au prix de leurs douleurs.

Cette partie est fastidieuse mais nécessaire pour l'enfant.

Il pourra ainsi la récupérer à sa majorité, en faire bon usage pour résoudre et réparer ses souffrances endurées.

Les procédures civiles en filiation sont aussi nombreuses dans l'activité globale du service.

Elles restent tout de même en dessous des autres dossiers mais demandent une vigilance accrue sur des audiences de Mise en Etat et de plaidoirie.

Ces procédures sont longues car elles demeurent au service durant plusieurs années.

Elles se terminent dès lors que la vérité biologique est donnée à l'enfant, reconnue par le Tribunal et, lorsque son extrait de naissance est modifié.

Enfin, dans les dossiers de procédures administratives qui restent minoritaires sur l'activité générale, les mineurs sont représentés dans un but de régularisation de leur situation administrative sur le territoire.

Ils arrivent seuls depuis un pays en guerre ou subissent la traite des êtres humains.

Ces jeunes filles et garçons sont le plus souvent démunis par la barrière de la langue et par un vécu traumatique importants.

Le silence se rompt devant son administrateur ad hoc et une nouvelle page s'écrit.

Un récit de vie est élaboré et une représentation devant les autorités sont les instances les plus fortes pour un mineur venant de loin.

2-3 Les missions clôturées

En 2021, 141 missions se sont terminées avec 107 mineurs sortis du dispositif.

Ce chiffre peut sembler important mais représente l'ensemble des dossiers arrivés en fin de procédure.

Les raisons sont :

- **soit le mineur est devenu majeur,**
- **soit la procédure est terminée.**

Un dossier est clôturé dès lors que l'administrateur ad hoc ou la coordinatrice a réalisé un rapport de fin de mission adressé au magistrat mandant.

Il existe plusieurs types de rapports de fin de mission :

- Rapport de fin de mission pénale,
- Rapport de fin de mission assistance éducative,
- Rapport de fin de mission filiation,
- Rapport de fin de mission gestion.

Les dossiers sont archivés après réception d'une attestation de fin de mission du magistrat. Celle -ci valide et autorise le service à classer le dossier.

3. LA REPRÉSENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS

3-1 La représentation judiciaire et administrative

Sur l'exercice 2021, l'équipe a représenté et accompagné 665 mineurs pour 153 audiences.

Dans le cadre des audiences, la place du mineur victime peut être nécessaire en fonction de son âge. Peu importe le type de procédure, si l'enfant est trop jeune pour assister à une audience ou trop en souffrance pour supporter une nouvelle fois la confrontation avec celui qui lui a causé du tort, la place de l'Administrateur ad hoc est indispensable pour porter sa parole.

Le service est composé d'une équipe qui reçoit à plusieurs reprises la victime et fait un travail de recherches et d'analyses du système familial.

Les éléments les plus importants sont discutés en équipe lors de réunion et des temps d'analyse des pratiques pour comprendre la parole de l'enfant et la déchiffrer.

Ainsi, elle est rapportée au magistrat avec une analyse fine et détaillée pour répondre à la mission.

Les 157 audiences se répartissent comme suit :

- 90 audiences en matière pénale dont 2 Cours d'Appel et 6 Cours d'Assises
- 63 audiences en matière civile.

L'équipe a également accompagné ces mineurs dans d'autres actes de procédures :

- 26 dans le cadre de représentations judiciaires : auditions, confrontations, expertises diverses.
- 155 dans le cadre de représentations administratives lors des synthèses et points techniques avec l'ASE, la PJJ, les Hôpitaux, les pouponnières, Préfecture,

En 2021, le service a effectué un total de 181 représentations tant en audiences qu'en assistance et soutien.

3-2 L'accompagnement des mineurs et de leur famille

Suivant le guide méthodologique des administrateurs *ad hoc* du Ministère de la Justice réactualisé en 2014 « ***l'aspect humain de la mission d'accompagnement apparaît primordial puisque l'administrateur ad hoc doit veiller au respect de la personne de l'enfant, ce qui comprend notamment une vraie prise en considération de sa parole et de ses droits*** ».

C'est pourquoi, les administrateurs *ad hoc* et la psychologue de service s'attachent à nouer une relation de confiance avec le mineur dès la désignation du service par le magistrat.

Sur l'année 2021, l'équipe pluridisciplinaire a mené 286 entretiens dont :

- 48 entretiens réalisés par les administrateurs *ad hoc* et la psychologue
- 50 entretiens effectués par les administrateurs *ad hoc* et les avocats.

Le travail en binôme est privilégié dans notre service car il permet d'avoir un regard croisé sur les entretiens effectués avec les victimes et avec sa famille.

Les rencontres se font de préférence en présentiel, parfois par téléphone. Depuis la mise en place de nouvelles pratiques liées au télétravail, le service utilise de plus en plus les entretiens en visio.

3-2-1 Témoignage d'une mineure victime suivit pendant 13 ans par Pélican

Je m'appelle Pauline*, aujourd'hui j'ai 21 ans mais tout a débuté quand j'avais 5 ans.

Mon père ainsi que mon grand-père paternel ont commencé à me faire des attouchements sexuels.

Pour mon grand-père : cela a duré 1 an, c'est avec l'aide de mon frère qui a parlé un soir à mes parents que j'ai eu le courage de raconter ce qui s'est passé et que j'ai pu dénoncer les faits.

Pour mon père je n'ai jamais rien dénoncé jusqu'à l'âge de mes 15 ans. Il était violent et a tabassé mon petit frère (menace avec des couteaux). Il se mettait sur le rebord de notre balcon du 13ème étage et nous menaçait de sauter dans le vide et de se tuer. C'était super violent, je me souviens qu'une fois notre petite sœur était témoin de l'une de ces scènes et pleurait à grandes larmes de tristesse dans mes bras. Elle était âgée de seulement 3 ans.

C'est un homme terrifiant, par exemple un week-end il a menacé ma mère de tous nous tuer si on ne repartait pas avec lui en voiture dans la maison secondaire.

Ma mère a alors porté plainte ; ce fut enfin le calme. Il a arrêté de tabasser mon frère. Et cela a mis fin à ce calvaire.

Les violences sexuelles ont duré dix ans.

Ils ont représenté les pires moments de ma vie. Mon père venait me chercher quand tout le monde dormait. Alors que tous ces agissements avaient enfin cessé avec la famille. Il a commencé à envoyer des messages d'amour à l'une de mes amies proches.

Lorsque j'ai découvert la plainte des parents de mon amie, j'ai vu rouge pour ma petite sœur, j'avais peur qu'il lui fasse du mal.

Avec cette histoire, mon amie s'est éloignée de moi. A partir de là, j'ai eu le courage de dénoncer cet homme qui n'est autre que mon père, pour toutes les années endurées. Cet événement malsain a été l'électrochoc pour moi.

Après avoir porté plainte, toute ma vie s'est effondrée !

Il avait quitté le domicile pour donner suite à la demande de ma mère mais n'a jamais cessé de revenir.

À la suite de ma plainte tout le monde m'a tourné le dos. J'étais seule face à tout ça car pour eux j'avais détruit la famille.

J'ai dû endosser le rôle de mère avec mon frère et ma sœur puisque ma mère était en incapacité de s'occuper de nous. Je la ramassais à la petite cuillère mais je n'ai jamais eu de soutien en retour.

Je n'arrêtais pas de faire tentative de suicide sur tentative de suicide.

Mon père continuait à m'envoyer des messages. Je l'ai bloqué mais il ne m'a jamais laissé tranquille.

Il a toujours demandé à ma mère de me faire passer des messages. Il continuait à me faire des cadeaux que je jetais, ou bien je les donnais à d'autres personnes. Il parlait avec tous mes amis pour qu'ils me tournent le dos.

Il a essayé de me faire passer pour une Schizophrène et menteuse auprès de beaucoup de personnes.

Ma procédure avait été mis au placard, j'attendais encore et encore pendant que lui continuait à me gâcher la vie.

Plus tard, je suis allée à un procès accompagné de ma super avocate et de mon administrateur ad hoc du service ACTES PELICAN, qui m'ont accompagné pendant toutes ces longues années.

Mon père a fait appel au procès. Devant la cour d'appel, j'ai eu le courage d'y aller et de l'affronter alors qu'il n'était même pas venu la première fois.

J'ai attendu sept longues années pour avoir justice pour être reconnue victime.

A partir de ce moment-là, j'ai pu rencontrer un homme qui a changé ma vie. Il m'a épaulé en toute circonstance, il m'a soutenu, il a toujours cru en mon histoire. Nous vivons heureux et avons eu un petit garçon.

Je tiens à remercier du plus profond de mon cœur Maître M. et Madame G. pour leur accompagnement, leur soutien et surtout de m'avoir donné la force pour aller au procès et à l'appel.

Grâce à leur aide, j'ai pu avancer.

Malgré la douleur et la souffrance encore ressentie, je me suis battue à leurs côtés pour avoir justice et pour me donner les moyens de vivre une meilleure vie.

Je tiens aussi à remercier mon compagnon d'avoir supporté toutes ces étapes avec moi.

Si vous avez vécu une situation similaire, sachez que vous pouvez compter sur le soutien du service des administrateurs ad hoc ACTES Pélican et les avocats qui y sont associés.

Surtout comptez sur votre force intérieure, faites- vous confiance.

Pauline.

3-3 Les différents intervenants autour d'une situation

3.3.1 Du milieu judiciaire et institutionnel :

Les Magistrats du Palais de Justice de Grasse et du Palais de Justice de Nice, la Cour d'Appel d'Aix en Provence et la Cour de Cassation, Greffiers, Bureau d'Aide Juridictionnelle : en lien du début à la fin de la procédure – Consultation des copies de dossier – Echanges avant et après Audience avec l'administrateur *ad hoc* et les magistrats, ainsi que les greffiers.

Les Bureau d'Aide aux victimes mineurs portée par le Procureur Général de Nice et l'Association MONTJOYE installé au sein même du Tribunal pour Enfants de Nice et l'Association HARPEJE pour le Tribunal judiciaire de Grasse.

Les Avocats : En lien du début à la fin de la procédure – Consultation des copies de dossier – Rencontre avant et après Audience avec l'administrateur *ad hoc* et le mineur afin de préparer l'audience – Point régulier sur la situation de l'enfant – Courriers d'information d'une situation de danger aux magistrats – Dossier CIVI....

Les Experts à la Cour d'Appel d'Aix en Provence : Accompagnements aux différentes expertises psychologiques ou psychiatriques voire médicales du mineur,

La Brigade des Mineurs, Commissariats, Gendarmeries, BPDJ³ : enquête préliminaire ou en Instruction – Accompagnements des enfants victimes aux auditions –dépôt de plainte,

Les Assistantes Sociales des différents Commissariats de Police : Echanges sur certaines situations notamment dans les dossiers de violences conjugales et/ou maltraitance de l'enfant,

Les Interprètes : en cours d'Audience ou dans les dossiers de mineurs non accompagnés demandeurs de Droit d'Asile,

OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), **CNDA** (Cour Nationale du Droit d'Asile) : en lien du début à la fin de la procédure administrative sur la demande de Droit d'Asile ou la protection subsidiaire afin d'obtenir le statut de réfugié au mineur,

Les Préfectures, Mairies : Pour l'obtention de récépissé de circulation, le dossier de dépôt pour l'OFPRA et les actes de naissances ou décès.

Le fond de garantie (SARVI - CIVI) : Pour l'obtention des dommages et intérêts

³ **BPDJ** : Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenil

3.3.2 Du milieu social, associatif et scolaire :

Le Bureau d'Aide Juridictionnelle de Nice ou de Grasse : Pour obtenir l'accord de l'aide juridictionnelle qui permet au Service Actes Pélican de bénéficier d'un Avocat rémunéré par l'Etat et d'un Huissier,

Les Huissiers : Ils sont nommés par le Bureau d'Aide Juridictionnelle

Le SPIP⁴ et CPIP Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation : En cas de non-respect du contrôle judiciaire – D'indemnisation du condamné à la victime

Les Responsables Territoriaux, Maisons des Solidarités Départementales (Responsables MSD⁵ – Educateurs - Assistantes Sociales – Psychologues - Puéricultrices de PMI⁶...) : Echanges d'information sur la situation de l'enfant – Evolution – Changement de situation de la famille – Point Technique – Synthèse – Rencontre enfants mineurs – Travail avec les Familles d'Accueil – Orientation Scolaire...

Les Pouponnières (Responsables – Psychologues – Puéricultrices - Auxiliaires de puéricultrices...)
Evolution de l'enfant – Projet de l'Enfant – Perspective d'orientation – Soins – Suivi Médical

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social, Foyers d'Urgence, SIPAD⁷ : Evolution de l'enfant au sein du Foyer – Projet Individuel de l'enfant

Les Centres Maternels : Pour la mère mineure avec enfant

La Fondation de Nice – Patronage Saint Pierre ACTES (AED⁸ – SAP⁹ - Service migrant CADA¹⁰ - MNA - MET¹¹ et foyers.....) Travail en transversalité sur des situations communes

Toutes les Associations Montjoye, ALC¹².... Collaboration avec ces différentes associations afin de pouvoir orienter les familles qui ont besoin de soutien dans leurs démarches

Les Associations tutélaires : APOGE, UDAF : Pour les mineurs qui seront placés à leur majorité sous tutelle ou curatelle

Les Ecoles Primaires, Collèges, Lycées (Directeur – CPE¹³ – Psychologue - Infirmier) : Evolution Scolaire – Orientation – Echanges sur la situation du jeune mineur tout au long de la procédure.

⁴ **SPIP** : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

⁵ **MSD** : Maisons des Solidarités Départementales

⁶ **PMI** : Protection Maternelle Infantile

⁷ **SIPAD** : Structure Intersectorielle Pour Adolescents Difficiles

⁸ **AED** : Aide Educative à Domicile

⁹ **SAP** : Service d'Accompagnement à la Parentalité

¹⁰ **CADA** : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile

¹¹ **MET** : Maison de l'Enfance de la Trinité

¹² **Association ALC** : Accompagnement-Lieux d'Accueil-Carrefour éducatif et social

¹³ **CPE** : Conseiller Principal d'Education

3.3.3 Du milieu médical :

Les Médecins ou psychologues privés et en Hôpitaux, PMI : Accompagnement aux expertises médicales – Suivi médical ou psychologique de l'enfant

Les Laboratoires d'expertises génétiques : Accompagnement aux expertises génétiques

Les Psychologues des Centres Médico Psychologique de Secteur : Suivi psychologique de l'enfant

3.3.3.1 Prise en charge du psycho-traumatisme chez l'enfant par la psychologue qui intervient de pélican :

1. LE CERVEAU EN SITUATION DE STRESS

1.1 Activation du système d'alarme

1.2 La disjonction du système d'alarme en cas de violence extrême

2. LES MECANISMES PSYCHO-TRAUMATIQUES

2.1 La sidération psychique

2.2 La dissociation traumatique

2.3. La mémoire traumatique

3. LES STRATEGIES DE DEFENSE POUR SURVIVRE AUX VIOLENCES

3.1. La fuite

3.2. Mécanismes d'adaptation

3.3. Mécanisme neurobiologique de protection

3.3.1. Stratégies de défense pour échapper à la mémoire traumatique

3.3.1.1 Les conduites de contrôle et d'évitement

3.3.1.2 Les conduites à risque dissociantes

1. COMMENT REAGIT LE CERVEAU EN SITUATION DE STRESS ?

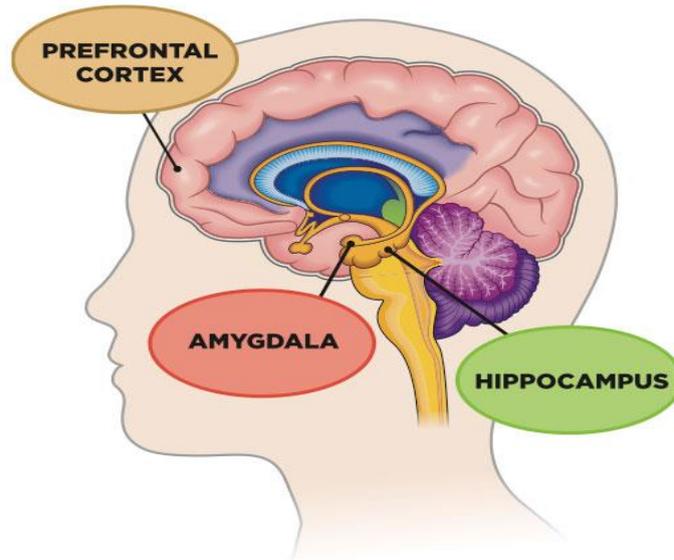
1.1. Activation du système d'alarme

Los de la confrontation à un danger, un système d'alarme archaïque se déclenche dans le cerveau.

On peut résumer son circuit de la manière suivante :

1 - Stimulus sensoriel (perception du danger) → 2- Activation de l'Amygdale (*centre des émotions et de la peur*) qui va sécréter de l'adrénaline et du cortisol dans le cerveau pour préparer l'organisme à affronter le danger (fuite ou attaque) → 3- Activation du cortex préfrontal (*partie « pensante » du cerveau* : analyse de la situation et de son niveau de dangerosité : choix de la réponse adaptée) et de l'hippocampe (*centre de mémorisation* ; rappelle les souvenirs antérieurs et compare avec nos expériences passées, renseigne sur le contexte) qui éteignent l'amygdale → 4- Enregistrement du souvenir dans la mémoire consciente via l'hippocampe

Schéma des structures du cerveau impliquées dans le traumatisme :



1.2. La disjonction du système d'alarme en cas de violence extrême

Face à une violence inconcevable ou à une situation inhumaine, l'organisme se retrouve en état de stress extrême : il est envahi par une grande quantité d'hormones de stress qui représente un risque vital.

Le cerveau va alors mettre en place des mécanismes de survie « hors normes » pour sauver la personne des violences qui pourraient la tuer :

1- L'amygdale va s'allumer et sécréter des hormones de stress en grande quantité mais le cortex submergé va être dans l'incapacité de moduler la réponse de l'amygdale : c'est le temps de la sidération traumatique (la victime est paralysée) → 2- Le cerveau, pour faire cesser la sécrétion d'hormones de stress, va faire disjoncter le circuit des émotions et de la mémoire : il va ainsi envoyer des substances pour isoler l'amygdale (les émotions sont alors anesthésiées : la révolte et la fuite sont impossibles) ⇒ C'est cette disjonction qui va être à l'origine de la dissociation traumatique (impression d'être spectateur ou d'avoir l'esprit déconnecté du corps : quasi indifférence à ce qui arrive) et de la mémoire traumatique.

Le souvenir traumatique ne va pas être intégré par l'hippocampe pour devenir de la mémoire autobiographique consciente, c'est-à-dire un souvenir racontable.

Il va rester dans l'amygdale et devenir « un déclencheur » d'état d'alerte car le lien entre l'hippocampe et l'amygdale est rompu.

Ce sont ces événements traumatiques, bloqués dans l'amygdale, qui vont constituer la mémoire traumatique.

2. LES MECANISMES PSYCHO-TRAUMATIQUES

2.1. La sidération psychique

La violence extrême d'une situation peut entraîner une effraction psychique responsable d'un état de sidération
→ La victime, incapable d'agir ou de penser, est comme paralysée.

Plus l'enfant est jeune, plus l'état de sidération sera important.

L'amygdale, système d'alerte de danger de l'organisme, peut s'activer chez le fœtus dès le 8^{ème} mois de grossesse et chez le nouveau-né, dès la naissance. Elle s'active même si la victime est dans l'incapacité de comprendre ce qui se passe (enfants très jeunes/avec de lourds handicaps/ pas conscients car endormis ou drogués).

Autrement dit, le danger d'une situation, l'intentionnalité de nuire d'un agresseur vont être perçues par l'organisme indépendamment de sa mise en scène qui, elle, peut tromper les fonctions supérieures du cerveau de la victime (capacités d'analyse, de compréhension, de mémorisation).

2.2. La dissociation traumatique

La victime peut se retrouver en état de dissociation dès l'instant où la mémoire traumatique s'activera, via un stimulus associé au trauma (image, odeur, sons, sensation, confrontation à l'agresseur).

Elle revit les souvenirs traumatiques, mais à distance, déconnectées de leurs charges affective et émotionnelle, ce qui entraîne chez la victime une forme d'indifférence face aux violences et de tolérance à la souffrance.

→ Cette dissociation rend très difficile, voire impossible, toute opposition ou toute défense mentale et physique vis-à-vis des violences subies.

L'agresseur peut exercer une emprise totale sur la victime, coloniser son psychisme, la réduire en esclavage, et lui faire subir en toute tranquillité tous les sévices qu'il veut exercer comme si elle était un pantin. Il peut la soumettre physiquement, l'esclavagiser et la coloniser psychologiquement pour lui faire faire et lui faire penser ce qu'il veut, et la formater pour qu'elle se ressente comme coupable, nulle, sans valeur, sans droit, un objet.

Du fait de cette dissociation, les victimes vont être appréciées par les proxénètes et leurs clients car elles vont pouvoir tolérer des situations de violences sexuelles avec des pratiques douloureuses, humiliantes, et de graves atteintes à leurs intégrités physique et psychique, et leur dignité sans aucune protestation.

→ Une victime dissociée court le risque de ne pas être repérée, ni protégée.

Il n'y aura pas de ressenti émotionnel en face d'une personne anesthésiée ; ce n'est qu'intellectuellement que la souffrance de cette personne pourra être identifiée.

Les proches et les professionnels, non informés sur le mécanisme de dissociation, réagiront par une absence d'empathie, une minimisation des violences subies par l'enfant et de sa souffrance, voire une remise en question de sa parole et de la réalité des violences.

Paradoxalement, les victimes sont beaucoup plus mal quand elles sont protégées parce que la mémoire traumatique peut être ressentie (alors qu'avant, ces personnes étaient dissociées et donc anesthésiées). Il arrive que des victimes retournent alors vers leurs agresseurs parce que la dissociation est moins douloureuse que les crises de panique en lien avec la mémoire traumatique.

La dissociation constitue un facteur de risque important d'être maltraité, de devenir le souffre-douleur de tout le monde.

→ Une victime dissociée court le risque de ne pas être crue, ni reconnue par la justice.

Elles ne vont pas avoir le comportement attendu. Elles seront dans un état de déconnection tel qu'elles ne pourront pas parler, ni porter plainte, et ce parfois pendant des années si elles restent en contact avec l'agresseur ou dans le contexte où ont eu lieu les violences. On leur reprochera d'avoir attendu trop longtemps, et cela alimentera des doutes.

De plus, la dissociation traumatique va rendre le récit des victimes décousu, elles auront continuellement des doutes sur ce qui s'est passé avec un sentiment d'irréalité ; de nombreux épisodes seront frappés d'amnésie et, du fait de la déconnection avec l'hippocampe, elles auront beaucoup de mal à se retrouver dans les repérages temporo-spatiaux concernant les dates et les lieux où se sont produites les violences. Elles auront donc des difficultés à raconter les événements avec exactitude.

Plus leur interlocuteur sera incrédule ou agacé plus elles seront dissociées et perdues.

De même, les confrontations avec l'agresseur aggraveront leur dissociation et les retraumatiseront massivement ; elles perdront encore plus leur capacité, seront envahies par un sentiment d'irréalité, se retrouveront facilement sous l'emprise de l'agresseur et pourront remettre en cause ce qu'elles ont dit précédemment, voire même se rétracter.

2.3. La mémoire traumatique

Comme nous l'avons vu précédemment, les souvenirs bloqués dans l'amygdale vont être à l'origine de la mémoire traumatique.

C'est une mémoire émotionnelle des violences contenue dans l'amygdale cérébrale qui n'a pas pu être traitée par l'hippocampe pour se transformer en une mémoire autobiographique, verbalisable.

La mémoire traumatique, telle une « boîte noire », contient non seulement les vécus émotionnel, sensoriel et douloureux de la victime mais également tout ce qui se rapporte aux faits de violences, à leur contexte et à l'agresseur (ses mimiques, ses mises en scène, sa haine, son excitation, ses cris, ses paroles, son odeur, etc.).

Elle s'allume dès qu'une situation, un affect ou une sensation rappelle les violences ou fait craindre qu'elles ne se reproduisent. Elle sera comme une « bombe à retardement » susceptible d'exploser souvent des mois, voire de nombreuses années, après les violences

Quand elle s'allume, la personne est de nouveau envahie par la terreur, le stress, la douleur liées à l'état de mort imminente vécue alors : elle revit à l'identique, avec le même effroi et la même détresse, les événements violents, les émotions et les sensations qui y sont rattachées, comme une machine à remonter le temps (ce sont les *flashbacks*, les réminiscences, les cauchemars, les attaques de panique...).

Mais tant que les enfants victimes sont dissociés, le réveil de la mémoire traumatique se fait avec des émotions et des douleurs anesthésiées, l'enfant victime semblera ne pas en souffrir.

C'est quand la mémoire traumatique sera ressentie sans le filtre de la dissociation qu'elle deviendra intolérable pour la victime.

La mémoire traumatique sera souvent responsable non seulement de sentiments de terreur, de détresse, de mort imminente, de douleurs, de sensations inexplicables, mais également de sentiments de honte et de culpabilité et d'une faible estime de soi, qui seront alimentés par la mémoire traumatique des paroles de l'agresseur, de ses gestes et ses mises en scène, de sa haine et de son mépris, et de son excitation perverse. Tout

y est mélangé, sans identification, ni tri ni contrôle possible. Au moment des violences, cette indifférenciation empêchera la victime de faire une séparation entre ce qui vient d'elle et de l'agresseur, elle pourra à la fois ressentir une terreur, qui est la sienne, associée à une excitation et une jouissance perverse, qui sont celles de l'agresseur.

Cela explique également que, quand les enfants sont tout petits (avant 6-7 ans) et/ou quand ils sont très dissociés, privés de leurs émotions et qu'ils n'ont pas encore de représentations suffisantes de ce qui est interdit, ils peuvent, lors d'un allumage de leur mémoire traumatique, rejouer les scènes de violences sexuelles, qui les envahissent, du côté victimes comme du côté agresseur, et avoir des comportements sexuels inappropriés en public : se déshabiller, exposer leur sexe, se masturber, se mettre des objets dans le sexe, toucher le sexe d'adulte, se frotter, tenir des propos hypersexualisés, injurieux, voire agresser sexuellement d'autres enfants. Ces troubles du comportement doivent immédiatement alerter, ils signent un trauma sexuel.

Un fœtus, un nouveau-né, un nourrisson traumatisé, un enfant non conscient des faits de violences car endormi, drogué, trop petit ou trop handicapé intellectuellement pour comprendre, peut développer une mémoire traumatique, même s'il ne lui est pas possible de se souvenir de façon autobiographique des violences (l'hippocampe n'étant fonctionnel pour la mémoire autobiographique qu'à partir de 2-3 ans).

Soit l'enfant est dissocié et ne ressent plus cette mémoire traumatique s'il subit continuellement des violences, ou s'il reste en contact avec l'agresseur et le contexte des violences.

Soit l'enfant est sécurisé, par exemple à l'école ou bien plus tard quand il ne sera plus du tout en contact avec le système agresseur, il sort de son état dissociatif, et est alors envahi par sa mémoire traumatique qui se manifeste sous forme de crises de panique, de stress aiguës et incontrôlables et qu'il faut éteindre par diverses stratégies. Et c'est si insupportable que cela peut lui donner l'impression de sombrer dans la folie.

Le réveil de la mémoire traumatique est souvent vécu comme pire que l'état de dissociation antérieur.

Et si, les victimes n'ont pas d'explications sur les mécanismes qui en sont la cause, elles peuvent être tentées de retourner voir l'agresseur ou de reprendre contact avec le contexte violent (comme la famille incestueuse, la prostitution ou les fréquentations dangereuses).

3. LES STRATEGIES DE DEFENSE POUR SURVIVRE AUX VIOLENCES

3.1. La fuite

Une fugue chez un enfant ou un départ précoce du milieu familial chez un adolescent doit toujours faire rechercher des violences qui pourraient en être à l'origine.

3.2. Le mécanisme d'adaptation

Pour éviter la survenue de violences et le risque de rejet et d'abandon, les enfants s'hyperadaptent à leurs agresseurs et, pour cela, ils s'identifient à eux, ils apprennent à percevoir et à anticiper leurs moindres changements d'humeur. Ils deviennent de véritables scanners, capables de décrypter et d'anticiper les besoins de leurs bourreaux. Ce phénomène peut donner l'impression aux enfants d'être très attachés à leurs bourreaux puisque ces derniers prennent toute la place dans leur tête (syndrome de Stockholm). Les enfants peuvent croire que leurs agresseurs comptent plus que tout pour eux (c'est ce que leur rappelle sans cesse l'agresseur : « je suis tout pour toi, sans moi tu n'es rien... ») et penser que ce qu'ils ressentent est un sentiment amoureux alors que c'est une réaction d'adaptation à une situation de mise sous terreur.

3.3. Le mécanisme neurobiologique de protection

Il s'agit de la dissociation traumatique qui parallèlement va permettre le développement de la mémoire traumatique.

Les enfants sont alors déconnectés de leurs émotions, avec une anesthésie émotionnelle et un seuil de douleur très augmenté. Ils se retrouvent à fonctionner sur un mode automatique, comme robotisés, détachés d'eux-mêmes, comme s'ils étaient spectateurs.

3.3.1. Stratégies de défense pour échapper à la mémoire traumatique

Pour éviter à tout prix le réveil de cette mémoire traumatique hyper anxiogène et douloureuse, deux stratégies sont possibles.

3.3.1.1. Les conduites de contrôle et d'évitement

L'enfant, pour éviter les déclenchements effrayants de sa mémoire traumatique, va mettre en place des conduites de contrôle et d'évitement vis-à-vis de tout ce qui est susceptible de la réveiller (avec des angoisses de séparation, des comportements régressifs, un retrait intellectuel, des phobies et des troubles obsessionnels

compulsifs, comme des lavages répétés ou des vérifications incessantes, une intolérance au stress) ; Tout changement sera perçu comme menaçant car mettant en péril les repères mis en place et il adoptera des conduites d'hypervigilance (avec une sensation de peur et de danger permanent, un état d'alerte, une hyperactivité, une irritabilité et des troubles de l'attention).

Ces conduites d'évitement et d'hypervigilance sont épuisantes et envahissantes, elles entraînent des troubles cognitifs (troubles de l'attention, de la concentration et de la mémoire), qui ont souvent un impact négatif sur la scolarité et les apprentissages.

3.3.1.2. Les conduites à risque dissociantes

Quand un enfant n'est pas sécurisé et n'a pas la possibilité de mettre en place des conduites d'évitement efficaces, sa mémoire traumatique va exploser fréquemment, ce qui le plonge à chaque fois dans une grande détresse jusqu'à ce qu'il se dissocie par disjonction ; mais du fait d'une accoutumance aux drogues dissociantes sécrétées par le cerveau, le circuit émotionnel va de moins en moins pouvoir disjoncter, ce qui engendre une détresse encore plus intolérable qui ne pourra être calmée ou prévenue que par des conduites à risque dissociantes.

Ces conduites à risques dissociantes sont des conduites auto-agressives (se frapper, se mordre, se brûler, se scarifier, tenter de se suicider), des mises en danger (conduites routières dangereuses, jeux dangereux, sports extrêmes, conduites sexuelles à risques, situations prostitutionnelles, fugues, fréquentations dangereuses), des conduites addictives (consommation d'alcool, de drogues, de médicaments, troubles alimentaires, jeux addictifs), des conduites délinquantes et violentes contre autrui (l'autre servant alors de fusible grâce à l'imposition d'un rapport de force pour disjoncter et s'anesthésier).

Il s'agit de mises en danger délibérées. Le risque est recherché pour son pouvoir dissociant direct (alcool, drogues) ou par le stress extrême qu'il entraîne (jeux dangereux, scarifications...), et sa capacité à déclencher la disjonction de sauvegarde, qui va déconnecter les réponses émotionnelles et donc créer une anesthésie émotionnelle et un état dissociatif. Mais elles rechargent aussi la mémoire traumatique, la rendant toujours plus explosive, et rendant les conduites dissociantes toujours plus nécessaires, créant une véritable addiction aux mises en danger et/ou à la violence.

Ces conduites dissociantes sont incompréhensibles et paraissent paradoxales à tout le monde (à la victime, à ses proches, aux professionnels). Elles sont chez les victimes à l'origine de sentiments de culpabilité et d'une grande solitude, qui les rendent encore plus vulnérables. Elles peuvent entraîner un état dissociatif permanent comme lors des violences avec la mise en place d'un détachement et d'une indifférence apparente qui les mettent en danger d'être encore moins secourues et d'être ignorées et maltraitées.

Et c'est avec ces rationalisations que les suicides, les conduites à risque, les explosions de mémoire traumatique et les états dissociatifs traumatiques risqueront d'être mis sur le compte de troubles de la personnalité (*border-line*), de dépressions, voire même de psychoses, les violences sexuelles subies n'étant presque jamais évoquées comme cause principale.

Il faut comprendre qu'un enfant traumatisé trouvera préférable de se scarifier ou de se mettre en danger pour s'anesthésier, plutôt que de revivre les violences extrêmes qu'il a subies. Ce comportement paraît incompréhensible, mais il est au contraire très logique. Il est d'ailleurs très important que les enfants puissent accéder à cette logique, puissent comprendre les mécanismes en jeu, car dans le cas contraire ils ont l'impression qu'ils sont bizarres, différents des autres, incapables d'être comme les autres.

Les enfants doivent être informés des conséquences psycho traumatiques afin qu'ils puissent comprendre ce qu'ils ressentent et donc mieux gérer et désamorcer leur mémoire traumatique et se rassurer quant à leur « normalité ».

L'intervention thérapeutique consiste à aider la victime à mettre des mots sur ce qu'elle vit, comprendre ses mécanismes psychologiques et neurobiologiques, se réassocier, faire du lien, décoller ce qui appartient à l'agresseur de ce qui lui appartient et, d'intégrer la mémoire traumatique en mémoire autobiographique, tout en tenant compte de l'imbrication des réalités psychiques, sociales et judiciaires. → Résilience

Bibliographie :

- Evaluation et prise en charge des syndromes psychotraumatiques, enfants et adultes – HAS : 14 octobre 2020 ;
- Mémoire traumatique et conduites dissociantes - Dr Muriel Salmona, in Coutanceau R, Smith J (eds.). Traumas et résilience. Paris : Dunod, 2012 ;
- Blessures d'enfance et mémoire traumatique - Hélène Romano - Dans Les Cahiers Dynamiques 2015/4 (N° 66), pages 28 à 34 ;

- La mémoire traumatique : violences sexuelles et psycho-trauma - Muriel Salmona- Dans Les Cahiers de la Justice 2018/1 (N° 1), pages 69 à 87 ;
- Transmission du traumatisme et défense transpersonnelle dans la famille - [Anna Maria Nicolò](#), [Eleonora Strinati](#) - Dans [Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux 2007/1 \(n° 38\)](#), pages 61 à 79 ;
- *Psychotraumatologie*, Jehel L., Lopez G, Dunod, 2006.
- Pour en savoir plus, les sites de l'association Mémoire traumatique et Victimologie avec de nombreux articles et rapports : <http://www.memoiretraumatique.org>

3.3.4. Du milieu financier et bancaire :

Les Banques : Service des professions judiciaires et des mineurs sous-représentation judiciaire : Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, CIC

Les Assurances : Toutes les compagnies et leurs experts dès lors que les préjudices physiques sont importants

Les Notaires : Nommés par le Tribunal de Grande Instance en procédure de Liquidation Partage

Les régies d'avances de recettes des tribunaux et les Greffiers en chef : Pour les règlements des mémoires et pour le contrôle des gestions des comptes bancaires des mineurs.

3-4 La gestion des fonds et les procédures de recouvrements des dommages et Intérêts

Les procédures de recouvrement et la gestion financière sont confiées à la coordinatrice du service.

Au 31 décembre 2021, le volume financier du service représente 1031841,23 € placés sur comptes bancaires pour 165 mineurs.

Dès le début de l'année, un compte rendu de gestion annuelle par mineur arrêté au 31 décembre de l'année précédente doit être adressé au Greffier en chef du Tribunal de Grande Instance mandant.

Pour la gestion de l'exercice, **165 comptes rendus de gestion** ont été envoyés en 2021.

Chaque relevé de comptes reçu doit être vérifié.

En cas de débit, il doit être expressément justifié. En effet, les seules opérations débitrices autorisées sur ces comptes sont en conformité avec les ordonnances rendues par le Juge des Tutelles ou imposées par le Trésor Public.

En 2021, le service a recouvert pour le compte des mineurs **98514,69 €**.

Ces recouvrements se font par plusieurs méthodes et recours auprès des Fonds de Garantie par la saisine de la CIVI¹⁴ ou du SARVI¹⁵, des compagnies d'assurance, des condamnés débiteurs et le cas échéant par exécutions forcées par voie d'huissiers.

Le plus souvent, les fonds recouverts correspondent aux dommages et intérêts versés en réparation des préjudices subis par ces mineurs. Le service gère aussi les successions et rentes éducatives dans les cas d'un dossier déjà ouvert et pris en charge en procédure criminelle comme par exemple les affaires d'homicide où des assurances vies, des patrimoines mobiliers reviennent au mineur.

Ils sont placés sur des comptes bancaires ouverts au nom des mineurs, sous-représentation judiciaire du Service ACTES Pélican, rémunérés et bloqués jusqu'à leur majorité sous contrôle du Juge des Tutelles des mineurs.

En fonction des sommes perçues et de l'âge des mineurs, la coordinatrice opte pour différents produits financiers. Elle travaille étroitement avec le conseiller financier de la banque pour gérer au mieux les placements et les ouvertures de comptes.

En effet, selon les magistrats, les placements se doivent d'être diversifiés mais aussi réévalués périodiquement en fonction de l'âge de l'enfant afin d'optimiser leur rentabilité ou suivant leurs projets.

Tout au long de l'année, la coordinatrice a procédé à l'ouverture de 26 comptes bancaires. Les comptes ont généré des intérêts pour lesquels, la coordinatrice met à jour les comptes rendus de gestion annuel.

Sur l'ensemble de l'année 2021, le service a ainsi géré un patrimoine financier de :

- **1 031 841,23€ placés sur 358 comptes bancaires pour 165 mineurs.**

Le service a procédé à la remise de 101693,80 € aux mineurs devenus majeurs ou aux représentants légaux voire à l'Aide Sociale à l'Enfance suivant décision du Juge des tutelles.

¹⁴ CIVI : Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions

¹⁵ SARVI : Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions

A leur majorité, la coordinatrice reçoit en entretien ces jeunes adultes pour évoquer ensemble les placements réalisés, les orienter vers le conseiller financier de la banque pour une prise de rendez-vous. Le but de cette ultime rencontre est aussi de faire le point sur l'évolution de leur parcours, et dans certaines situations, le jeune majeur pose des questions sur la nature et l'origine de la procédure ayant conduit à l'indemnisation.

La coordinatrice adresse ensuite au Juge des Tutelles un rapport de fin de mission et au Greffier en chef un rapport de fin de mission- gestion ainsi qu'un compte rendu de clôture des comptes gérés par le service.

4. GESTION DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

4-1 Charges de la section d'exploitation

GROUPE I : dépenses afférentes à l'exploitation courante

Budget réalisé 2020	Budget exécutoire 2021	Budget réalisé 2021	Ecart
27 723,97 €	24 130 €	30 959,76 €	6 829,76 €

Cet écart s'explique par les frais de déplacements

GROUPE II : dépenses afférentes au personnel

Budget réalisé 2020	Budget exécutoire 2021	Budget réalisé 2021	Ecart
259 238,86 €	276 124 €	290 863,21 €	14 739,21 €

L'écart s'explique par le financement d'un poste administratif pour gérer les mémoires de frais, et celui d'une apprentie secrétaire sur quelques mois

GROUPE III : dépenses afférentes à la structure

Budget réalisé 2020	Budget exécutoire 2021	Budget réalisé 2021	Ecart
30 608,95 €	34 805 €	35 848,86 €	1 043,86 €

TOTAL GENERAL GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III

Budget réalisé 2020	Budget exécutoire 2021	Budget réalisé 2021	Ecart
317 571,78 €	335 059 €	357 671,83 €	20 122,83 €

4-2 Produits de la section d'exploitation

GROUPE I : produits de la tarification et assimilés

Budget réalisé 2020	Budget exécutoire 2021	Produits réalisés 2021	Ecart
0	0	0	0

GROUPE II : autres produits relatifs à l'exploitation

Budget réalisé 2020	Budget exécutoire 2021	Produits réalisés 2021	Ecart
324 279,34 €	335 059€	336 958, 91€	1899,91€

Dans le cadre de ses missions, le service Pélican est soumis aux obligations administratives fixées par les codes de procédures pénales, civiles et administratives mais aussi aux obligations comptables et financières. Le remboursement des mémoires de frais suivant le barème instauré par le décret du 10 juillet 2008 correspond à 23 000 € pour l'année 2021.

Cette année malgré 3049 € de non-paiement constaté pour les mémoires de frais en attente de paiements par le ministère de la Justice, nous avons un écart positif de 1899 € liés à des remboursements sur salaire. La saisie des remboursements des frais doit se faire de façon optimale et régulière afin de pouvoir recevoir les paiements tout au long de l'année. Il est à noter que parfois, le retour des attestations signées par les magistrats (pièces obligatoires pour la saisie sur chorus accompagnées des justificatifs) prend du retard. Par conséquent, ce délai d'attente est aussi un frein aux remboursements. Ce qui signifie que les frais remboursés sont en décalés avec les frais avancés et donc supportés par le service.

Cette année, nous avons reçu grâce au mémoire de frais 19 950,33 euros. Une somme intéressante et qui permet de pallier le budget de 312 059 euros alloué par le département au travers du CPOM.

On conclut ainsi que le service finit son année avec un chiffre déficitaire de 18 222,92 €.

4-3 GESTION DES MOYENS HUMAINS

4-3-1 Réorganisation des secteurs de la Fondation, renouvellement de la ligne managériale et définition de la stratégie de communication et de levée de fonds

La proposition de réorganiser l'ensemble des secteurs de la Fondation trouve son point de départ dans une réflexion menée par l'équipe de directeurs en mars 2019 et validée en février 2020. Cette réorganisation a été rendue nécessaire compte tenu des évolutions à l'œuvre dans notre secteur, à savoir :

L'évolution des modèles d'accompagnement et des diplômes dans le travail social, la modification de la logique des appels à projets, ou encore la volonté de proposer un fonctionnement hiérarchique plus horizontal.

Les équipes sont plus autonomes, forces de propositions (DPA) et davantage associées aux différents projets en lien avec les orientations stratégiques de la Fondation, ou de celles mentionnées au sein de la feuille de route du secteur.

Il nous a donc semblé nécessaire de créer des Domaines d'Activité Stratégique (DAS) dans chaque secteur pour mieux piloter l'activité.

Au sein du secteur Enfance-Jeunesse-Familles, deux domaines d'activités stratégiques ont été définis :

- Le domaine d'activités enfance est composé de la Maison de l'Enfance, du Placement à Domicile, du Lieu Ressources, de l'Action Educatrice à Domicile, de Pélican et du Service A la Parentalité.
- Le domaine d'activités jeunesse est lui composé de la MECS Guitare. MECS Villa Marie-Ange, d'un service d'accompagnement de Mineurs Non Accompagnés en diffus et d'une Plateforme de Services jeunes.

La Fondation a également déterminé en 2021 une stratégie de communication et de levée de fonds afin d'accroître notre notoriété en mettant en lumière les différentes actions que nous menons,

Le recrutement d'une chargée de communication et de levée de fonds a donc pour objectif de définir une ligne éditoriale commune en interne et externe et de démarcher des entreprises ou fondations dans le but de développer notre partenariat et d'obtenir des financements ou des dons.

1) Dans notre secteur, conformément à la stratégie de la Fondation, les personnels cadres ont été largement renouvelés en 2021 :

- **Au mois de Mai** : le départ de Gilles TRAPANI, chef de service de la Maison de l'Enfance
- **Au mois de Septembre** : celui de Khalid FETNAN, responsable d'activités Enfance en congés sans solde

- **Au mois d'Octobre** : Nadine CORMORANT, coordinatrice au service PELICAN en congé sans solde
- **Au mois de Décembre** : La nomination de Brigitte BIANCO responsable d'activités enfance qui libère le poste de cadre de proximité à la Villa Marie-Ange

Recrutement de 4 coordinatrices qui bénéficient d'un tutorat intensif sur leur prise de poste.

- **Marianne RIGANTE**, coordinatrice à la Maison de l'Enfance
- **Virginia RENVOYER**, coordinatrice à la Villa Marie-Ange
- **Soraya BEN MESSAOUD**, coordinatrice au service PELICAN

A ce jour, une directrice de secteur, deux responsables d'activités, deux chefs de service et six coordinatrices soit 11 cadres composent l'équipe dirigeante du secteur.

Le départ de nombreux cadres du domaine enfance et la survenue d'un événement indésirable au sein de la Maison de l'Enfance de la Trinité nous ont conduit à repenser le fonctionnement de cet établissement, mais aussi d'une manière plus générale l'articulation entre les deux domaines d'activités.

Il a été nécessaire d'harmoniser les documents obligatoires relatifs aux différentes lois (2002, 2016...) encadrant notre activité, mais également les procédures, les pratiques professionnelles. L'idée étant de décloisonner les deux domaines d'activités.

Dans cette optique, nous avons fait le choix de développer sur le secteur le logiciel métier NEMO permettant la dématérialisation notamment du dossier de l'utilisateur, du cahier de liaison, tout en respectant la procédure RGPD des publics accompagnés et accueillis.

Il permet également de visualiser et contrôler le développement de l'activité et l'émission des données statistiques.

A la suite du séminaire organisé pour les cadres de la Fondation au mois de juillet 2021, il a été acté une transformation profonde de la procédure de recrutement avec la participation, à tous les stades, des salariées non-cadres.

Des procédures communes d'intégrations des nouveaux salariés au secteur ont été formalisées.

Parallèlement à cette réorganisation, il était important d'identifier les besoins des nouveaux cadres de proximité en intégrant des formations innovantes telles que le co-développement ou le coaching suivant la thématique ; coordonner et dynamiser une équipe.

Mais aussi, adapter les pratiques éducatives en expérimentant des formations mixtes, enfants accueillis/personnel encadrant.

Intégrer dans nos équipes des travailleurs pairs, experts du vécu, nous a permis de diversifier l'approche éducative ; une expérimentation a eu lieu en 2021 sur la MECS la Guitare. Le but étant de généraliser cette fonction au sein du secteur.

Sur le versant de la santé mentale, le repérage des situations complexes, la fluidité des parcours de santé, la formation aux premiers secours en santé mentale sont des axes prioritaires pour accompagner des publics fragilisés.

Le secteur Enfance Jeunesse Familles s'est toujours inscrit dans une logique de transmission des savoirs. Nous avons accompagné cette année 26 stagiaires de profils différents ; travailleurs sociaux, (TISF, CESF, éducateur spécialisé, assistante sociale, accompagnant éducatif et social), psychologue, élève avocat, secrétaire) et nous avons fait le choix d'accompagner davantage d'apprentis (neuf) en étroite relation avec HETIS.

2) Développement de la stratégie de communication et de levée de fonds

Les objectifs sont de développer :

- L'accès à la culture,
- Eviter la fracture numérique,
- Soutenir la réussite scolaire,
- Améliorer la visibilité de nos actions sur le secteur
- Levée de fonds : INDOSUEZ, mentorat AFEVE, Dons ordinateurs Break Poverty- AMADE, Site web, plaquette secteur, DRAC

3) Faire vivre les chartes et les guides de bonnes pratiques

- La Charte de la relation au travail permet de redonner aux relations humaines une place centrale dans la Fondation et d'améliorer le bien-être au travail.
- La Charte éthique permet de transmettre les valeurs essentielles de la Fondation au sein des différentes équipes.
- La Charte DPA réfléchi et conçue avec une méthodologie de travail participative est une incitation à la possibilité concrète d'agir, de s'épanouir autant pour les salariés que pour les personnes accompagnées
- La Charte amélioration présence au travail sera quant à elle présentée aux équipes en 2022.

4) Engagement dans un travail de l'attractivité des métiers et la fidélisation du personnel

Réaction proactive de la Fondation de Nice face aux difficultés de recrutement de certains corps de métier :

Face aux constats alarmants liés à la difficulté de recruter notamment des travailleurs sociaux, la Fondation avec le concours de chaque secteur, a mené un travail de réflexion sur « l'attractivité des métiers » en proposant des « solutions concrètes » autres que la revalorisation des salaires proposés au niveau national. (Séguin et Laforcade).

Les nouvelles procédures de recrutement et l'expérimentation sur chaque secteur de parcours d'intégration donneront lieu à un séminaire en 2022.

En conclusion,

Au deuxième semestre, les mouvements de personnels importants ont accéléré le remaniement de la ligne managériale ; de nouvelles coordinatrices ont intégré l'équipe cadre du secteur en créant de fait une nouvelle dynamique qui a favorisé la transversalité entre les deux domaines d'activités.

2021 a été une année riche en réflexions qui se sont concrétisées par des actions menées au plus proche des publics accompagnés et des salariés.

2022 sera l'année de la préparation et de la renégociation du CPOM, l'élaboration des PPI et l'élaboration de nouveaux projets.

5. CONCLUSION

5-1 Enjeux et perspectives

Au 31 décembre 2021, le Service clôture son année avec 504 mineurs toujours suivis et 615 missions en cours.

L'activité 2021 montre une évolution constante de l'enfance en danger. Elle résume finalement que dans le département, la prise en charge des mineurs augmente chaque année et ces enfants sont victimes souvent d'un proche mais aussi par d'autres ayant croisé leur chemin. L'enfant victime n'a pas forcément le même langage que l'adulte. Mettre des mots dans l'impensable, l'imaginable prend parfois des années. C'est pour ces raisons que l'âge des révélations approche vers l'adolescence, lorsque que l'enfant devenant plus grand en force et en maturité arrive à mettre des petits mots sur « le secret », le fardeau qu'il porte depuis toujours.

Le service a su mettre en place des techniques d'entretien grâce au travail d'équipe et psychologique pour faire en sorte que cette parole libérée soit contenue et portée par son administrateur ad hoc.

Les désignations des administrateurs ad hoc, en constante augmentation, témoignent de la volonté judiciaire de faire de l'Administrateur *ad hoc* un acteur essentiel dans le champ de la protection de l'enfance. Aujourd'hui, chaque enfant a le droit d'être défendu et protégé dans son intégrité. Toutes les maltraitances sont prises en compte et notre équipe œuvre avec le plus grand soin sur la mémoire traumatique, la dissociation et l'amnésie traumatique. Elles sont la clé de la compréhension des préjudices et de leur chiffrage des dommages et intérêts.

Le service continue de mettre en place une veille théorique et permet à chaque salarié de profiter de temps de formation. Diverses formations ont été proposées cette année et notamment sur les questions de la radicalisation des mineurs et de leur entourage, sur la santé mentale des personnes accompagnées et sur les violences conjugales.

Les perspectives pour cette nouvelle année 2022 est de faire évoluer nos pratiques professionnelles. Elles doivent être en adéquation avec les attendues des magistrats.

L'administrateur ad hoc est un professionnel de l'enfance. Il est à mi-chemin entre le travailleur social et le représentant judiciaire. Ses missions sont spécifiques et ne remplace pas le rôle de l'avocat. Il travaille ensemble pour porter la parole, la voix d'un mineur.

Pour mieux déceler cette parole parfois peu audible ou paradoxale, l'administrateur ad hoc n'a de cesse de se former. Il met ainsi à jour ses compétences et le service a décidé pour cette année de former son équipe en « criminologie et victimologie ». Le but étant de se spécialiser sur les profils des victimes, sur la prostitution comme une conséquence de l'inceste, sur le fonctionnement psychique des agresseurs sexuels, sur la pédophilie et le parent incestueux et sur l'infanticide.

5-2 Les faits notables de 2021

Pour 2021, le service a accueilli des stagiaires de tout horizon. On retrouve des futurs professionnels qui arrivent d'un centre de formation connu à Nice : l'HETIS, anciennement appelé l'IESTS. Les stagiaires éducatrices spécialisées ou assistantes sociales complètent l'équipe des administrateurs ad hoc.

Le fait qu'elles arrivent de l'école des travailleurs sociaux permet d'apporter de nouvelles connaissances et modifier les pratiques professionnelles ancrées.

Notre service a toujours apprécié de recevoir des stagiaires élèves avocats. Elles apportent des connaissances spécifiques et précises. Elles ont fortement continué à améliorer les modèles d'écrits professionnels adressés aux Magistrats. (se reporter aux témoignages des stagiaires).

Le service s'est adapté aux exigences sanitaires et a permis de pratiquer de nouvelles méthodes de travail.

Les échanges téléphoniques et la visio sont des outils de travail intéressants et privilégiés en ces temps de crise sanitaire.

Elles sont un atout pour travailler en partenariat et permet une rapidité dans les prises en charge.

Les mineurs apprécient également les échanges téléphoniques et n'hésitent pas à joindre son administrateur ad hoc sur son portable. Cela facilite l'accès aux informations entre eux.

Le travail et la relation de confiance se construisent aussi grâce à cet outil de communication incontournable.

5-3 Les perspectives à venir : 2022

Le service aimerait s'engager vers un travail d'approfondissement sur :

- La mémoire traumatique des enfants victimes ou témoins de violences conjugales,
- La prise en charge des mineurs victimes d'agressions,
- L'accompagnement du vécu traumatique et la dissociation des victimes.

Le service espère aussi continuer à travailler en partenariat avec un grand nombre d'acteurs œuvrant pour la Protection de l'Enfance et les services judiciaires pour :

- Poursuivre le travail de transversalité avec tous les autres services de la Fondation,
- Conforter les orientations stratégiques de la Fondation de Nice PSP ACTES,
- Confirmer notre coopération avec les Bureaux d'Aide aux Victimes mineurs de l'association Montjoye sur le ressort du Tribunal Judiciaire de NICE et l'association HARPEJE sur celui de GRASSE, ainsi qu'auprès de tous nos partenaires institutionnels,
- Continuer à recevoir des stagiaires du travail social et les étudiants juristes, avocats et Psychologues.
- Renforcer l'équipe en recrutant des professionnels ayant des diplômes issus de la protection de l'Enfance, d'accentuer les interventions de la psychologue et de faire développer le poste de la secrétaire en assistante de gestion.

6. RECAPITULATIF CHIFFRE DE L'ACTIVITE 2021

Nouvelles désignations pour 2021

- 166 désignations reçues
- 160 nouveaux mineurs
- 197 missions :
82 mandats du TGI de Nice
112 mandats du TGI de Grasse

Activité globale pour 2021

- File active au 31/12/20 :
 - 504 mineurs
 - 615 missions
- Totalité de l'activité : 594 mineurs / 713 missions
- 107 mineurs sortis du dispositif
- File active au 31/12/2021 :
 - 558 mineurs
 - 668 missions

Représentation et accompagnement des mineurs

- 153 représentations judiciaires :
 - 153 audiences (90 audiences pénales, 63 audiences civiles)
- 155 synthèses avec les RTPE et points techniques MSD

Recouvrement et Gestion financière

- Gestion au 31/12/2020 : 1 031 841,23€ placés sur 358 comptes pour 165 mineurs
- 98514,69 € de fonds recouverts
- 26 nouveaux comptes bancaires ouverts
- 101693,80 € de fonds restitués
- 165 comptes rendu de gestion sur l'exercice

REFUSER LA FATALITÉ DE L'EXCLUSION



FONDATION DE NICE

Patronage Saint-Pierre Actes

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



PRÉSIDENCE

60, rue Gioffredo • 06000 Nice

Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org



SIÈGE SOCIAL

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice

Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



EN PARTENARIAT ACTIF
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES



VILLE DE NICE